



1 July 2016

Objet : Création des collèges du PFBC

Chers Partenaires du PFBC,

Dans ma lettre du 1re juin dernier, je vous ai fait part des principaux objectifs que la Facilitation européenne du PFBC souhaite poursuivre en 2016-2017 pour consolider le Partenariat, et notamment de nos propositions pour en renforcer la structure de gouvernance. Ces propositions visent à améliorer l'efficacité du PFBC en mettant en place un conseil du Partenariat composé de représentants issus de différents collèges regroupant les différentes catégories d'acteurs que compte le PFBC (voir l'annexe II de ma lettre du 1er juin).

Notre ambition est de tenir la première réunion constituante du Conseil du PFBC en marge de la 16ème Réunion des Parties prévue pour Kigali, Rwanda. La Facilitation européenne propose que le 16ème Réunion des Parties ait lieu pendant la semaine du 21 au 26 novembre 2016, et espère recevoir la confirmation des autorités des rwandaises dans les jours qui viennent. Etant donné que cette rencontre sera une réunion constituante du Conseil du PFBC, et compte tenu de la courte période qui reste d'ici novembre, il est probable que l'ordre du jour de cette réunion sera limité. L'objectif principal sera de se réunir et de prendre note de la formation réussie des sept collèges et de la présence de deux représentants de chaque collège au Conseil.

L'objectif de la présente lettre est de vous faire part de la démarche que la Facilitation européenne propose de poursuivre pour mettre en place ces collèges d'acteurs du PFBC, ainsi que pour en organiser les modalités d'organisation interne et de représentation au niveau du Conseil du Partenariat.

1. Les collèges et leurs membres

Nous avons proposé de regrouper les partenaires du PFBC en sept collèges correspondant aux principales catégories de partenaires du PFBC. Dans le schéma de gouvernance présenté en annexe 1 à la présente, la Facilitation propose une liste indicative de la composition de chacun de ces sept collèges, avec une affectation pour chacun des membres du Partenariat. Il va sans dire qu'il s'agit de propositions de la part de la Facilitation, et que chacun des membres peut évidemment demander de reconsidérer la proposition le concernant s'il le juge nécessaire.

Comme annoncé dans ma lettre du 1er juin, la Facilitation considère que l'appartenance à un collège devrait être réservée aux seuls membres officiels du PFBC. Nous encourageons à cet égard les

acteurs non encore membres du PFBC, mais qui participent déjà de façon active dans le Partenariat (et en particulier les organismes dont les noms sont mentionnés dans les listes indicatives des collèges proposées en annexe 1 à la présente), à entreprendre au plus vite les démarches simples mais nécessaires en vue de leur adhésion officielle au Partenariat (voir le lien « comment devenir membre du PFBC » sur le site internet du Partenariat à l'adresse http://pfbc-cbfp.org/devenir-membre-du-pfbc.html).

2. Le fonctionnement des collèges et les relations entre les collèges et le Conseil II appartient aux membres de chaque collège d'établir leurs propres méthodes de travail et de s'entendre sur les modalités de leur collège pour désigner les deux représentants qui participeront de la part de leur collège au travail du Conseil du PFBC.

Afin de faciliter ce processus, la Facilitation a demandé à deux membres actifs de chacun des sept collèges d'agir comme « catalyseurs » de ce processus (marqués en rouge dans l'annexe 1). Nous leur avons proposé de prendre contact avec les autres membres du collège auquel ils appartiennent et d'engager avec eux un processus de concertation afin d'assurer que leur collège adopte des principes de fonctionnement interne d'une part, et des modalités d'identification et de sélection des deux représentants que ce collège enverra au Conseil d'autre part.

Vous trouverez en annexe 2 à la présente la liste de catalyseurs au sein de chaque collège auxquels la Facilitation européenne a demandé de jouer ce rôle. Je tiens à souligner que les catalyseurs auxquels nous avons demandé d'entreprendre cette tâche ne sont d'aucune manière des représentants « présélectionnés » par la Facilitation européenne pour représenter les collèges au Conseil du PFBC. Les catalyseurs peuvent proposer un mécanisme de désignation des représentants au Conseil, et également poser leur propre candidature en vue de jouer ce rôle, mais il appartient aux membres de chaque collège de s'accorder ensemble sur les modalités de désignation des deux délégués qui les représenteront au Conseil.

En principe, il appartient également à chaque collège de déterminer la durée du mandat de leurs représentants. Pourtant, afin d'assurer une représentation juste et équitable de tous les membres du PFBC, ainsi qu'une continuité suffisante dans le travail du Conseil du PFBC, le mandat des représentants du collège devrait leur permettre de représenter leur collège à deux réunions du Conseil au moins, mais pas à plus de cinq. De plus, la sélection des représentants devrait prendre en compte l'investissement non négligeable en temps et en ressources qui sera nécessaire pour jouer ce rôle. Ceci implique la participation à deux réunions du Conseil du PFBC par an, qui pourraient avoir lieu en Afrique centrale ou en Europe, ainsi que l'animation de la concertation au sein de leur collège tout au long de l'année. Il est donc important d'assurer que les représentants choisis soient à même de remplir pleinement ce rôle.

3. Coaches des collèges au sein de la Facilitation

Afin d'appuyer les catalyseurs dans leurs efforts d'animation des collèges ainsi mis en place, la Facilitation a identifié, pour chacun des sept collèges, un «coach» au sein de l'équipe de la Facilitation européenne. Leurs coordonnées sont reprises en annexe 2 à la présente.

Ces coaches des collèges au sein de la facilitation sont disponibles vis-à-vis des catalyseurs, mais également vis-à-vis des membres de chacun des collèges, pour les aider à s'organiser efficacement en tant que collège d'acteurs au bénéfice du Partenariat dans son ensemble.

4. Prochaines étapes

Dans les jours qui viennent, les catalyseurs identifiés par la Facilitation européenne vont prendre contact avec leurs collègues du collège auquel ils appartiennent afin d'entamer les discussions sur l'organisation interne de leur collège et sur les modalités qu'ils souhaitent privilégier pour l'identification et la désignation des représentants de leur collège au sein du Collège du PFBC.

Je vous invite à répondre favorablement aux appels que vous adresseront très prochainement les catalyseurs de vos collèges respectifs et à vous investir dans la mise en place et le fonctionnement de vos collèges. J'espère vraiment que tous les collèges pourront désigner des représentants pour la première réunion du Conseil du PFBC en novembre prochain. Pour l'équipe de facilitation européenne, il est clair que le renforcement de la gouvernance du PFBC ne pourra réussir que si la création des collèges, qui constituent la colonne vertébrale du Conseil, se poursuit avec succès. Il s'agit d'une étape clé de nos efforts conjoints pour renforcer l'efficacité de notre Partenariat et en assurer l'impact dans le long terme, au bénéfice de la conservation et de la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale.

L'équipe de la facilitation de l'Union européenne, et notamment les coaches de vos collèges respectifs, se tient à votre entière disposition pour vous soutenir dans ces efforts conjoints. Si vous avez des avis particuliers que vous souhaitez partager avec moi ou avec le « coach » de votre collège, nous souhaiterions que vous nous en fassiez part avant la fin de ce mois.

Cordial ment

Anders Henriksson

Facilitateur de l'Union européenne du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo Commission européenne

Bruxelles, Belgique

Facilitation

- Animer du PERC Présider le Conseil du PERC
- Représentation du PFBC et lobbying
- Organisation des Réunions annuelles des parties du PFBC
- Gestion des outils de communication et de coordination

Travaux thématiques

- Alignés avec les axes du Plan de Convergence de la COMIFAC
- Streams Cadres de Concertation thématiques (CCT)
- En articulation avec les groupes de travail de la COMIFAC et les réunions de coordination technique de la COMIFAC
- Travail continu, présentations et discussions des résultats lors des réunions annuelles des Parties

Conseil du PFBC (14 membres + facilitateur)

Chaque collège désigne 2 représentants

Collège 1

Organisations régionales concernées et leurs Etats membres

COMIFAC

CEEAC Burundi

Cameroun

République Centrafricaine

République Gabonaise Guinée Equatoriale

RD Congo

République du Congo

Sao Tomé et Principe Rwanda

Tchad

Collège 2

Organisations société civile Bassin du Congo

CEFDHAC (*)

(Comité de pilotage sous-régional) Community Rights Network (*)

RECEIAC (*)

ROSCEVAC (*)

REPAR (*) REJEFAC (*)

REFADD(*) REPALEAC (*)

SEEAC (*) REFACOF (*)

RERAC (*) UICN

RAPAC (*)

Collège 3

ONG Internationales

REUK

TRAFFIC

VSO

African Parks Network AWF

SNV SRAFM TI TNC

CUSO International Jane Goodall Institute Canada

WCS Jane Goodall WRI Institute USA

WWF Laga & the Eagle **Z5L** Network

Collège 4

Secteur privé

ALPI group

ATIBT - IFIA

Forest Trends FORM International

OLAM (CIB)

PEFC

Precious Woods Holding Society of American Foresters

The Forest Trust (TFT)

Volcanoes Safaris WIJMA Cameroun sa

Collège 5

Bailleurs de fonds Pays et Organisations Internationales

Afrique du Sud Allemaene

Banque Mondiale Belgique

Canada Espagne

Etats Unis France

Norvège Pays Bas

Royaume Uni Union européenne Collège 6

Institutions de formation et de recherche

CIFOR

CIRAD

CORAF / WECARD Drexel University (**)

ICRAF

Maryland University (**) Université de Laval (**)

University of California LA (**) University Wisconsin

Madison (UWM) (**) RIFFEAC (*)

(**) Academic Consortium for the Congo Basin Forest Partnership

Collège 7

Agences intergouvernementales et multilatéraux non membres du collège 5

Convention des espèces migratoires (UNCMS)

Convention des NU pour combattre la désertification (CNUCD)

Greater Virunga Transboundary Collaboration (GVTC)

Mécanisme Mondial UNCDD

OIBT - ITTO

PNUD PNUF

UNCBD UNESCO

GRASP

Réunion annuelle des Parties (78 membres du PFBC)

Annexe 2. Catalyseurs et coaches des 7 collèges du PFBC

Collège 1. Organisations Régionales principales concernées et leurs Etats membres		
Catalyseurs		
Secrétariat de la COMIFAC	République du Rwanda	
Coach du Collège 1		
Maxime NZITA	maxime.nzita@pfbc-cbfp.org	

Collège 2. Société civi	le du Bassin du Congo	
Catalyseurs		
CEFDHAC (CTR)	Community Rights Network	
Coach du Collège 2		
Maxime NZITA	maxime.nzita@pfbc-cbfp.org	

Collège 3.	ONG internationales	
Catalyseurs		
AWF	WWF	
Coach du Collège 3		
Emmanuel HEUSE	emmanuel.heuse@agreco.be	

Collège 4. Secteur Privé		
Catalyseurs		
ATIBT	TFT	
Coach du Collège 4		
François BUSSON	Francois.BUSSON@ec.europa.eu	

Collège 5. Bailleurs de fonds (Pays partenaires et Organisations Internationales)		
Catalyseurs		
Union européenne	Etats-Unis d'Amérique	
Coach du Collège 5		
François BUSSON	Francois.BUSSON@ec.europa.eu	

Collège 6. Institutions de fo	rmation et de recherche	
Catalyseurs		
ACCBFP	CIRAD	
Coach du Collège 6		
Richard EBA'A ATYI	richard.ebaa@agreco.be	

Collège 7. Agences intergouvernementales et multilatéraux non membres du collège 5	
Catalyseurs	
FAO	Greater Virunga Transboundary Collaboration
Coach du Collège 7	
Dany POKEM	dany.pokem@pfbc-cbfp.org